

Un néoquébécois, Jean-Paul Michon, m'a rapporté qu'en Commission parlementaire sur le projet de loi 94 portant sur les Accommodements à l'Assemblée Nationale à Québec, la ministre Kathleen Weil avait brandi un petit ouvrage de Charles Taylor comme étant «la Bible du parti libéral». Comme il ne savait pas quel était ce livre, il a demandé à Marie-Michèle Poissons, représentante du MLQ, quel était ce livre. Elle lui a répondu : « *Laïcité et Liberté de conscience* » de Charles Taylor et Jocelyn Maclure.

Il est dès lors important d'analyser ce texte de Charles Taylor, ce dernier étant reconnu pour ses positions multiculturalistes ou alterculturalistes, tout à fait opposées à une laïcité à la française. Que nous réserve donc l'avenir ?

La méthode appliquée ci-après sera une citation de Charles Taylor suivie d'un commentaire.

Citations de «Laïcité et liberté de conscience»

de Charles Taylor et Jocelyn Maclure

Taylor d'emblée définit assez mal la laïcité : «*régime (...) qui institue une certaine distance entre l'État et la religion*», p. 10. Ce n'est pas un régime, mot plutôt réservé à la philosophie fondamentale de la Constitution. On dit donc un «régime» démocratique, communiste, fasciste ou théocratique. La laïcité est d'ordinaire une loi, un règlement, une directive, éventuellement enchâssée dans une Charte.

Taylor nous met en garde : «*L'État doit éviter de hiérarchiser les différentes conceptions du monde et de la vie bonne*», p.21. Mais l'État le fait depuis toujours, car tout État est né d'une conception spécifique, ne serait-ce que celle du chef fondateur, «*Le droit des héros à fonder des États* » disait Hegel. En nos États démocratiques, c'est la philosophie des Lumières. L'État ne joue pas aux philosophes qui débattent des différentes conceptions du monde, il en choisit une et

l'impose à tous, cf. Aristote. Cette philosophie choisie est explicite par les finalités pédagogiques exposées dans nos programmes scolaires.

Taylor rejette l'idée d'un fondement séculier de la conception du vivre-ensemble, p. 24. Il veut une sorte de syncrétisme avec les valeurs religieuses restantes ou résiduelles.

Est clair son refus de «*promouvoir la sécularisation*», qui est une sorte de refus pas toujours franc de la modernité, p. 24 et 30. Pourtant la sécularisation de la culture est une nécessité d'émancipation, de la société comme de l'État, cf. Louis Rougier, «*Le génie de l'Occident*».

Taylor véhicule une contre-vérité historique, p. 26: «*le jacobinisme*» serait plus anticlérical qu'irreligieux. C'est inexact. Le jacobinisme n'avait pas une «*philosophie séculière*»; il était bel et déiste avec sa Fête de l'Être suprême (1794). Cette pratique de la fabrication de contre-vérités historiques est une des armes les plus utilisées. Par exemple, «*Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*», phrase d'Évangile dite faussement fondatrice de la séparation de l'Église et de l'État... voire du temporel et du spirituel. Fondatrice de la laïcité quant à y être. La laïcité a été fondée quand les laïcs débutèrent, avant l'apparition même du mot, dès la fin du Moyen Âge, leurs tout premiers combats contre deux adversaires distincts : l'Église et la foi. Aujourd'hui, un combat anti-laïque d'arrière-garde continue, mais insidieux, sans franchise. Comme le dit justement Henri Peña-Ruiz : «*la notion de laïcité ouverte est maniée par ceux qui, en réalité, contestent la vraie laïcité mais n'osent pas s'opposer franchement aux valeurs qui la définissent*», p. 34. Par exemple, ils sont contre l'homosexualité, le mariage homosexuel, l'avortement, la liberté des mœurs mais ils ne s'y opposeront pas directement en causant de laïcité. Ils opteront pour un travail de sape : participer au débat sur la laïcité pour y insérer des privilèges religieux et des moyens légaux pour contrer les avancées des morales non religieuses.

Taylor identifie bien son adversaire : le laïque moderniste. Il reproche à la laïcité «*d'œuvrer à la mise à distance de la religion*», p. 43.

Il refuse de reléguer la religion à la sphère privée au profit d'une «*reconnaissance raisonnable des différences [religieuses]*», p. 44. Texte brumeux pour dire que la laïcité doit laisser à la religion toute la place qu'elle veut puisqu'elle bénéficierait d'une «*reconnaissance*». Par qui ? Par l'État. Sa position contredit ainsi le principe même de la laïcité (hors de l'État la religion). Pour contourner le problème, il propose une laïcité inclusive.

Taylor refuse que l'interdiction du port de signe religieux soit justifiée par la protection de l'ordre public, p. 45. Il refuse de comprendre que le critère d'ordre public est primordial car toute religion tend, par sa visée théocratique, à perturber l'ordre public, p. 45. Soit par l'insistance bigote à s'affirmer religieusement partout, soit par la résistance aux laïcistes conséquents.

Il est faux d'affirmer qu' «*empêcher une personne de porter le foulard constitue une atteinte à sa liberté de religion*», p. 34 et 36. En effet, l'interdiction d'un signe religieux visible ne contrevient pas «*à la liberté des élèves*», p. 46, parce que la croyance est intime. La croyance ne tient pas à des signes extérieurs. Renverser l'argument et dire que «*la liberté de religion n'inclut pas le droit de ne pas être exposé à des signes religieux*» est fort mal bâti, p. 137. En effet, ce n'est pas la liberté de religion qui réclame l'interdiction de ces signes religieux extérieurs, mais bien l'exigence de l'impartialité totale de l'État en fait comme en apparence.

Si Taylor se rallie à l'idée de «*veiller à ce que l'école n'épouse et ne favorise aucune religion*», p. 52 il n'en tire pas rigoureusement les conséquences : le fait religieux doit être enseigné dans les cours d'Histoire ou d'Anthropologie, pas dans

un cours ECR qui est, pour ceux qui ont lu attentivement le devis ministériel, de la propagande sympathique pour l'ensemble des trois monothéismes. Le concepteur de cette ruse pédagogique cajole l'espoir, à la clé, que les élèves multiconfessionnels fraterniseront dans la cour d'école. Les pédagogues d'expérience savent que les gamins fraternisent sur la glace avec des bâtons de hockeys.

Taylor accepte «*la présence d'aumôniers dans les hôpitaux, dans les prisons et dans l'armée*», p. 53, mais payés par les contribuables. C'est un privilège complètement anti-laïque. Taylor s'en défend : «*bannir la religion de ces espaces [écoles, armées, prisons, hôpitaux] est moralement suspecte* », p. 53. Où est l'immoralité ? Pourquoi la suspicion ? On argumente ou on suspecte. Sa position consiste à dire que restreindre la religion même dans l'État serait inconvenant. En fait, sa position consiste à préserver les privilèges religieux dans l'État tout en ayant le mot «*laïcité*» en couverture de son ouvrage.

Son ouvrage est une défense et illustration de la nécessité des privilèges religieux où qu'ils se longent : «*La religion ne peut tout simplement pas être contenue à l'intérieur des strictes limites du domicile et des lieux de culte*», p.54, Bref, feu vert à l'expansionnisme territorial, voire prosélytiste, des religions.

Taylor nomme sa position : «*une conception libérale et pluraliste de la laïcité* », p. 53. C'est détourner et restreindre le sens des mots *libéral* et *pluraliste*. Il y a en effet un détournement du sens des mots pour évacuer les conceptions séculières et pour favoriser les conceptions et options religieuses. C'est en plus un contre-sens sémantique historique. C'est comme affirmer que Thomas Jefferson et James Madison étaient des bigots qui voulaient protéger la religion par le *Bill of Rights*. Taylor dénature le sens des mots *pluraliste* et *libéral* quand ces deux mots sont nés, historiquement, pour affranchir la société de l'unicité religieuse imposée par la force et par l'écrasement des libertés individuelles impies car toute liberté tolérable était celle venue de Dieu seul.

Plus vaniteux, par autocongratulation même, Taylor qualifie sa laïcité libérale et pluraliste de «*sage et équitable*», p. 67. Il aurait le monopole d'une sagesse bien singulière puisque son sens de l'équité en a exclu les athées et les agnostiques qu'il ne cite pas. À défaut de réussir à les exclure, sa *sagesse* va leur demander de cautionner les privilèges religieux sous prétexte de pluralisme. Quand on n'est plus le plus fort, il faut ruser.

Plus révélateur encore de son désir de se servir de la laïcité pour mousser la religion, ou pour protéger la religion de la laïcité véritable, est son drôle de vocabulaire théologique chrétien : «*l'incarnation québécoise du modèle libéral-multiculturaliste*», p. 69. Pour quand la *transsubstantiation* de la modernité vers une laïcité bénie par le pape et les imans ?

Il est faux de prétendre que l'accès aux emplois est menacé par l'interdiction des signes ostentatoires de la religion, p. 58. Plus encore, l'apparence, dont le port de signe spécifique à la fonction, fait partie de l'exercice d'une tâche. Un signe non spécifique à la fonction est, pour la fonction, soit inutile soit distrayant. Un médecin arborant une croix et pratiquant l'avortement, arborant une kipa et soignant un musulman (ou l'inverse), une femme médecin tâtant un homme musulman (ou l'inverse), seraient des situations multiculturelles problématiques, même si de fait inoffensives dans le strict exercice médical.

Si les signes sont des «*manifestations extérieures de la foi*», p. 59, elles sont justement *extérieures* et ne touchent pas la conscience ou l'adhésion à une foi qui est, d'abord et pour l'essentiel, intime.

Si le port de signes ostentatoires religieux (psor) n'est pas un acte de prosélytisme, p. 59, il demeure un marquage culturel communautariste brisant le tissu culturel

commun dont l'objectif est le vivre ensemble et la fraternité sans différenciation. Taylor cultive la confusion entre la liberté *de conscience* et la liberté *d'expression*. Quelle soit religieuse ou non la liberté d'expression est la seule ici pertinente, car la liberté de conscience existe même, encore que malaisée, dans la tête d'un torturé. Cet abus sémantique (faire passer la liberté d'expression religieuse pour une liberté de conscience) vise à rendre odieuse pour le législateur la nécessité, toute naturelle et d'ordre public, de baliser et limiter la liberté d'expression religieuse.

Habile, Taylor affirme qu'une «*laïcité plus sévère*» entraîne le «*repli communautaire*», p. 60, quand c'est justement le contraire; le Liban et l'Égypte copte en sont des exemples. Le repli communautaire est bien plutôt le fait d'un renforcement de la religion que de son confinement à la vie privée. Le *melting pot* américain l'a aussi démontré, sous réserve de la remontée bigote de la droite religieuse américaine qui a brouillé récemment l'identité américaine elle-même. En revanche, la laïcité fabrique un vivre commun. Une religion fabrique un vivre communautariste, souvent conformiste, et pas nécessairement une spiritualité qui est nécessairement personnelle, intime.

«*Le bien vivre ensemble [présuppose] un éventail de différences identitaires*», p.61. C'est bien le contraire que l'expérience libanaise nous apprend. L'adage «*Qui s'assemble se ressemble*» dit aussi plutôt le contraire. Ensuite, c'est donner trop de crédit à la religion que de la dire *identitaire* car elle n'est qu'une opinion. On peut changer de religion autant de fois qu'on veut ou balancer d'un iota religieux à un autre, mais presque jamais personne ne change d'identité (non et prénom) gardée tout au long de sa vie. Si un bigot affirme que sa foi l'a changé du tout au tout et proclame sa nouvelle «*identité*», son médecin n'y verra goutte et prendra son ancien dossier médical toujours aussi valide qu'avant. Pour le médecin et pour tous, c'est toujours le même homme.

En plus, si Taylor interdit par exception le psor aux détenteurs d'autorité par contrainte il contredit son allégation selon laquelle l'enlèvement de ces signes cause

un «*tort*» (p. 115) moral au juge ou au policier croyant. Et si le signe est dit *identitaire* il faut l'interdire aux professeurs et à tous les employés de l'État. Puisqu'il n'est même pas essentiel à la foi intime, il peut être enlevé par une obligation légale ou par le simple bon sens du croyant qui sait gérer sa foi dans un pays moderne.

«*La véritable impartialité [d'un juge] est de garder l'esprit ouvert*», p. 62. Avoir l'esprit ouvert, n'est-ce pas notamment s'abstenir d'afficher ostensiblement ses propres convictions (qui n'ont rien à voir avec la tâche) ? Pour être ouvert aux perceptions d'autrui, celles du citoyen qui veut un juge et non juge chrétien, musulman ou juif ? Il faut afficher un professionnalisme non entaché de bigoterie infantile, pour ne pas indisposer le justiciable, ne serait-ce que par son apparence ? La femme de César...

La religion n'est pas toute la culture; ainsi la reléguer au domaine privé n'est pas «*faire table rase*» des valeurs d'un pays, p. 64. Même sans religion, la table n'est pas vide. Plus triste, la religion censure et freine souvent l'intelligence et la curiosité des croyants à s'instruire à d'autres sources que la sienne, d'où les progrès relativement lents de la modernité. En fait, une culture dite religieuse est forcément incomplète, biaisée et obsolète. C'est pour cette raison, entre autres, qu'elle est inadmissible en sciences.

Taylor exige la mise en œuvre d'«*accommodements valables si justifiés*», p. 64. D'ordinaire, rien ne les justifie, autre que l'égo spiritualiste et fort arbitraire, du croyant. Quel policier en devoir ne souhaiterait pas porter des shorts par temps chaud, un professionnel ne pas porter de cravate ? Ils s'imposent impeccablement l'invariable uniforme de leur fonction. Le croyant se gonfle d'une vanité indigne et risible s'il fait la preuve qu'il est incapable de la moindre discipline vestimentaire professionnelle.

«*La croix du mont Royal de Montréal, (...) est rappel du passé*», p. 65. Sans doute. Mais c'est aussi un marquage historique archaïque qui ne reflète ni la diversité culturelle de Montréal ni la modernité de la ville aux églises vides. Un simple rappel ? Des prêtres pédophiles, des violences cléricales en milieu scolaire, des filles-mères mal soignées en hôpitaux religieux, des milliards siphonnés en quêtes manipulatrices et en privilèges fiscaux. Oui, un bon rappel est nécessaire. Mais une célébration et une consécration dans une croix défigurant une belle montagne de centre-ville sont vraiment indignes d'une modernité respectueuse de ses valeurs humanistes. Si la croix du Mont Royal n'est pas une «*contrainte sur les individus*», p. 66, elle demeure une contrainte visuelle dans un paysage monopolisé pour une seule croyance, à la limite une pollution visuelle. Enfin, cette croix, marquage territorial s'il en est, est aussi la porte ouverte à l'érection de nombreux minarets.

Taylor craint «*un calendrier aseptisé, déhistorisé*», p. 66. Pourquoi pas une statue de Hitler pour nous remémorer la 2^e guerre mondiale ? Alors conservons dans notre calendrier les fêtes catholiques pour nous remémorer notre colonisation culturelle proche-orientale deux fois millénaire. La sécularisation fut un mouvement d'émancipation de l'esprit libre. Taylor a de la difficulté à accepter que toute religion est mortelle. Les historiens scientifiques des mythologies le savent.

Il fait souvent référence à «*l'égalité morale*», p. 69 et 80. Expression bancale et incongrue, car la morale n'est pas *égale*, mais juste, corrompue ou absente. L'«*égalité*» est politique, juridique, économique. Elle ne sied pas du tout au concept de morale.

De même incongruité sémantique est l'expression «*identité morale*», p. 97; une expression bancale qui ne signifie rien. *L'identité* est formée d'un nom et d'un prénom. Ils sont inamovibles, nous suivent toute notre vie, ils nous accompagnent en devenant nous-mêmes (*idem* signifie *identique*). En revanche, notre morale peut être changeante, comme toute opinion. Cette opinion métaphysique (religieuse ou athée), même une vie durant, est portée par notre seule volonté, qui peut s'en

défaire du jour au lendemain. Coller l'opinion religieuse à une identité, ou en faire une identité, est un abus sémantique. Le vivre ensemble en devient plus difficile. Le jeune Mohamed âgé de 10 ans est, malgré son prénom, intégrable à la modernité, pas l'Islam. Son petit copain Pierre est intégrable à la modernité, pas le christianisme.

Taylor nous cause de laïcité en partant de l'expérience québécoise. C'est trop court et désastreusement incomplet. Il faut partir de la *Magna Carta* 1215 (le premier droit de l'homme exigea que cesse l'arrestation arbitraire par le roi). Puis ajouter le 1692 anglais, le 1776 américain, le 1789 français et le 1948 onusien. Le Québec est dans leur mouvance et leurs suites.

Pire, Taylor se livre à une réelle désinformation historique. Il y parle du Québec et de «*l'expérience de la tolérance religieuse*» comme s'il était un pur ignorant. Par ignorance volontaire ou inexcusable, il ne mentionne pas le cas du libre-penseur et imprimeur Daniel Urvil fusillé par Mgr de Laval, de Jean-Charles Harvey condamné au suicide social en 1934 par le cardinal Villeneuve archevêque de Québec, et des centaines d'autres tombés dans l'oubli. Le Québec a connu le totalitarisme catholique sur sa société civile et sur ses mœurs. Toutes les sortes de répressions ont été utilisées contre la libre-pensée dont la plus insidieuse, et toujours présente, l'omerta catholique et sa suite qu'est la pratique de l'autocensure des journalistes et des enseignants en liberté surveillée.

Taylor le croyant, le religieux intense et caché, veut que sa laïcité instaure une «*reconnaissance de la dimension spirituelle de l'existence* », p. 74. Dans son esprit, le spirituel est assimilé et confondu au religieux comme pour en avoir le monopole. Mais sait-il qu'existerait bel et bien une spiritualité athée ? cf. «*L'esprit de l'athéisme*» d'André Comte-Sponville. Or la spiritualité (concept ambiguë s'il peut loger à deux enseignes contradictoires) n'est justement pas une dimension. Nous n'avons que trois dimensions, comme tout corps physique (si on fait exception d'une 4^e, l'espace-temps que notre quotidienneté saisit bien séparément). Une seule

disparaît et nous mourrons. Nullement le cas de la «*dimension spirituelle religieuse*» chère à Taylor qui n'est qu'une opinion. On ne doit donc pas parler de *dimension* (concept d'une autre époque) mais de droits et libertés. Or la liberté d'expression (des opinions) est décisive, et la religion n'en n'est qu'une ventilation parmi d'autres, modifiables et limitables comme toutes les autres opinions exprimées. Il vaut mieux dès lors utiliser les mots *valeurs culturelles* (intellectuelles et morales) que *spiritualité*. Les premières sont universelles, irréfragables, nécessaires; celle-ci est aléatoire, ponctuelle, possible, facultative.

Signe de marquage communautariste et d'une expansion territoriale, le psor est une carte par-delà l'identité personnelle d'un individu, un affichage de la croyance. Nœud gordien qu'il faut trancher. À cette fin, Taylor confond l'intégration des immigrants dans la société avec l'intégration du foulard dans la laïcité, p. 74. Fusionner l'une à l'autre, confondre un foulard et une personne, c'est aussi dénaturer la laïcité qui permet à l'immigrante de porter son foulard dans la rue, chez elle et dans son lieu de culte. Il importe à l'éducation nationale d'inculquer à tout citoyen que nourrir ses enfants est plus important que porter un foulard ou tout autre signe extérieur, extérieur à sa foi même.

Taylor pique même des expressions à ses adversaires laïques. Il taxe de «*marqueur identitaire*» la conception française de la laïcité, p.75 comme s'il voulait éviter son emploi pour les signes religieux communautaristes. Sa laïcité trouée d'exclusions et d'accommodements est pourtant bel et bien un «*marqueur identitaire*» communautariste, mais nié. Si on accepte sa conception du «*marqueur identitaire*», le voile en Arabie sera donc un marqueur du pluralisme québécois en terre saoudienne ! Soit qu'il embrouille, soit que ses concepts sont embrouillés.

Taylor n'assigne que deux objectifs à la laïcité dite ouverte : «*l'égalité des citoyens et leur liberté de conscience et de religion*», p. 76. C'est enfoncer une porte ouverte car l'égalité des citoyens est déjà dans nos deux Chartes (1975 et 1982). De même leur liberté de conscience et de religion qui, par miracle, viennent d'être distinguées

par Taylor pour bien enfoncer le clou de sa préoccupation centrale : sauver la religion et ses privilèges de la promulgation d'une laïcité véritable.

Rien dans son ouvrage sur l'analyse sociologique des groupes de pressions religieux. Rien sur leur prosélytisme permanent dans les écoles. Rien sur la dimension géopolitique du problème et, pire encore pour un philosophe, rien sur l'apport à ces questions des grands philosophes de la modernité (Condorcet, Nietzsche, Onfray, Comte-Sponville et des dizaines d'autres). Pour masquer son parti pris, il nomme en fin d'ouvrage les auteurs Christopher Hitchens, Richard Dawkins et autres laïcistes qui ont bien indiqué les archaïsmes religieux inacceptables pour la modernité et fortement dénoncé les horreurs religieuses. Sa conception de la laïcité inclusive peine à les expurger. Taylor range méprisamment ces auteurs scientifiques et percutants dans le vocable commun «*fixations*» antireligieuses sans jamais en citer un seul, même pas pour en débattre. Une ignorance volontaire qui pousse sa conception de la laïcité vers une régression historique évidente, vers un vague et benêt 17^e siècle bigot.

En fait, son ouvrage souffre d'inculture historique. Il écrit que les religions sont dotées de «*fluidité et de plasticité [pour] s'actualiser et demeurer pertinentes* », p. 92. Tous les arts religieux sont hiératiques et dotés de canons indépassables que seule l'originalité de l'artiste peine à outrepasser. Toutes les sciences humaines disent sur les religions exactement le contraire de l'adaptabilité et notent leur rigidité dogmatique en tout sujet, leur autocratie gériatre permanente et leur archaïsme chicanier issu de l'âge du Bronze.

Sur le malaise de la jeune fille à qui on demanderait d'enlever son voile pour aller à l'école, «*son sentiment d'intégrité serait atteint*», p. 98, comme si on la violait puisque le mot «*intégrité*» signifie bien l'intérieur. Pas un mot sur le malaise que beaucoup de jeunes filles ressentent de se le faire imposer par violence par les mâles de la famille. Et tous ces foulards tachés du sang de celles qui ont refusé de le porter. Comme si les quatre femmes Shafia, dont trois fort jeunes, avaient été

assassinées pour rien, même pas pour réveiller de sa torpeur mystique inhumaine un vieux clerc sans soutane. Ce livre affligeant est d'une totale inculture historique et géopolitique.

Inculture révélée par l'aveu d'impuissance de Taylor qui affirme «*la difficulté de trouver un dénominateur commun à toutes les traditions religieuses et spirituelles*», p.106. Tout étudiant de cegep, en histoire ou en anthropologie, sait que leur dénominateur commun est la pensée magique issue de l'Âge du Bronze (-1700 à -1200).

Et inculture philosophique : la philosophie des Lumières, créatrice de la notion même de laïcité, n'est pas mentionnée une seule fois dans l'ouvrage dont le titre porte le mot «*laïcité*» ! Et d'ignorance juridique importante qui forcera la réplique brillante et complète de Caroline Beauchamp dans «*Pour un Québec laïque*». Taylor s'appuie sur des cas de jurisprudence assez vieux (1830, 1890, 1892), p. 111, en pleine période bigote victorienne. «*Cette primauté de la religion fut défendue tout au long du 19^e siècle*», p. 111, l'âge d'or pour Taylor, à tout le moins son pôle de référence. Il semble n'avoir rien lu du 18^e siècle français. Il tient pour acquis, comme allant de soi, pour bon, voire nécessaire les valeurs religieuses avec une hauteur fort céleste, quelque soient leurs implications et les domaines bien terrestres où elles sévissent. Bref, il veut les accommoder et les conserver. Il veut arrêter le temps à celui du chanoine Groulx.

Son vocabulaire souffre d'amateurisme juridique. Il parle d'«*équilibre optimal*», p. 80, concept bien bizarre puisqu'il ne peut y avoir qu'un équilibre car il s'exprime par une égalité entre deux poids, non par une optimalité entre plusieurs. Le meilleur (optimum) n'est donc pas forcément égal. Et à quoi ? Il est optimum que le condamné à une peine d'enfermement ne soit pas à même égalité de liberté permise à l'honnête citoyen. Ainsi, en laïcité, il est optimum en démocratie libérale que l'exercice de la religion ait une aire plus restreinte que les autres libertés, et

inversement en régime théocratique où la religion a préséance sur toutes les autres libertés.

Voilà le nœud gordien. Nos bigots cachés multiculturalistes veulent conserver dans la laïcité nouvelle et élargie les privilèges d'antan où la religion exerçait un totalitarisme implacable sur la société civile. Ils veulent, et les nomment fort bien «*des traitements de faveur*», p. 81.

La pensée de Locke est même déformée, et amenée de force dans le camp de Taylor p. 84 et 151. Selon Locke, la liberté de religion doit être compatible avec les conditions politiques extérieures. Ainsi donc dire qu'elle n'a pas droit, comme les bigots le réclament, à l'absolutisme décisionnel pour les choses la concernant.

Taylor embrume souvent. Il utilise le concept de «*idée contre-intuitive*»..., p.90. Ne souhaitons à personne d'en avoir car il est fort acrobatique pour un cerveau d'avoir deux idées simultanément, surtout si la première contredit la seconde.

L'anthropologie (connaissance de l'homme) y est déficiente. Taylor met sur le même pied, avec la même importance «*l'état physique, l'âge, l'ethnicité, la langue et la religion*», p.84. Quel élément parmi les quatre peut être enlevé à un individu sans qu'il ne meure ou ne reste muet ? Aucun, sauf la religion. Or cette dernière, à la différence de toutes les autres caractéristiques, n'est qu'une opinion et peut se vivre en des lieux spécifiques. Taylor, tel un théologien médiéval, fait de la religion une dimension quasi corporelle, comme si elle était un organe vital : «*la quête de transcendance est inscrite dans la constitution ontologique de l'être humain*», p. 112. Le mot «*transcendance*» est théologique, l'ontologie (science de l'être en tant qu'être) ne souffre pas d'être associée à des caractéristiques humaines (laïcité) si concrètes. Sans compter qu'un grand nombre d'êtres humains n'ont pas cette opinion si mystique de leur propre personne.

À sa rescousse, il cite le grand philosophe... Nicolas Sarkozy : Les activités même nobles de cette vie ici-bas «*ne savent pas expliquer avant la vie et ce qui se passe après la mort*», p. 112. Il renchérit par un totalitarisme épistémologique en vertu duquel «*le fait spirituel c'est la tendance naturelle de tous les hommes...*». Qui sur terre, en cette matière, peut parler pour tous ? Cet embrigadement de tous implique donc que le privilège religieux doit être accepté par tous. On est loin de la laïcité, qui n'a que faire *d'avant la vie et d'après la mort*, et de la dimension religieuse nullement reconnue par tous.

Le propos n'est pas innocent. Taylor veut définir la laïcité à partir de la théologie qui s'occupe, bien vainement, de ces au-delà postulés. Or la Cité des hommes relève des hommes seuls. En Cité des hommes, l'essentiel n'est pas le spirituel, ni l'athéisme, c'est la volonté du vivre ensemble étayé sur quelques idées simples et prosaïques (liberté, sécurité, prospérité, etc.). Depuis les Lumières, dans nos démocraties pluralistes, il s'agit du bien jouir de la vie, en actions et en pensées, sans référence à des avant et à des après la mort. Taylor le religieux n'en a que faire puisqu'il déprécie cette modernité post-religieuse. Selon son mentor Sarkozy, «*la morale laïque risque toujours de s'épuiser*», p. 113. D'abord, un risque n'est pas une réalité advenue. Ensuite, la «*morale laïque*» est fort mal nommée, voire n'existe pas. La laïcité ne définit pas de morale, n'est pas une morale; elle se borne à écarter la religion de l'État. Ainsi, l'État dans ses programmes scolaires choisit la morale issue de la philosophie des Lumières qui ont défini précisément et largement les conditions morales du bien vivre ensemble contemporain. Voilà pourquoi c'est la morale citoyenne issue des Lumières qui est ouverte, en perpétuel devenir mélioratif par l'ensemble des citoyens. On comprend dès lors l'acharnement des tenants des crédos antiques et médiévaux à la combattre. Ils veulent y substituer «*une espérance qui comble l'aspiration à l'infini*», p. 113. Mais il y a des églises, des mosquées et des synagogues pour ceux qui veulent se faire aspirer vers l'infini. Sur cette terre des hommes, dans l'État qui s'occupe de pain et de beurre, ce besoin d'infini n'est ni commun, ni gérable. Son «*exposition aux contingences historiques*», p.113, grave danger pour les Taylor de ce monde, est dès lors son lot

car c'est le lot de toute condition humaine. Quant à la pente de cette morale des Lumières vers «*la facilité*», p. 113, il est bien masochiste et très religieux de le déplorer. Depuis quand, et a priori et en tout domaine, *le plus difficile* est plus souhaitable que *le plus facile* ? Dans l'affirmative, on comprend chez certains leur nostalgie pour la pénibilité subie à l'âge du Bronze.

L'Occident post-religieux des Lumières a des valeurs fortes : l'amour de la vie, les grandes vertus citoyennes de solidarité et d'honnêteté, les libertés, l'égalité des hommes et des femmes, la raison et les sciences critères du vrai sont dans le fondement de toute citoyenneté moderne. Dans sa *Maison du Jour*, à Atuona aux Marquises, Paul Gauguin, dont la vie d'artiste fut très difficile, nous aurait bien aidés en nous disant que jouir est facile pour l'homme heureux et libre. Mais jouir est douloureux, à tout le moins inconfortable, pour l'homme coincé entre le Ciel qu'il vénère et la terre qu'il méprise.

Taylor ne veut rien entendre de la suprématie de la modernité sur la religion. Pour lui, «*l'État doit s'adapter*». Il refuse la «*mise à l'écart* » de la religion, p. 133. Il refuse de voir qu'existe «*une raison de principe*» bien fondée à cette mise à l'écart. Elle est simple : la dangerosité, l'injustice et l'ingérabilité du religieux irrationnel dans nos États modernes s'il n'est pas confiné à la sphère privée, et encore. Il suffit de lire Christopher Hitchens et Richard Dawkins, coupables de «*fixations*» selon Taylor (p. 134 et 160), pour détailler cette «*raison de principe à cette [très justifiée] mise à l'écart de la religion*». Il faut avoir la tête dans le sable ou l'intelligence embrumée pour ne pas constater que l'extrémisme est toujours l'extrême de quelque chose. C'est ce quelque chose qui est le foyer d'où part l'extrémisme. Personne n'a jamais brûlé des hérétiques ou tué à la kalachnikov en criant «Vive les droits de l'homme !».

Depuis quand un accommodement permettant à un quadraplégique d'être accompagné dans l'isoloir par un aidant naturel peut être comparé à un voile, à un kipa qu'on peut enlever aisément et à tout moment sans perdre la moindre capacité

et le moindre droit ? Existents donc, fort opposés, un véritable et juste accommodement à un handicapé d'une part, et une faveur injustifiée accordée à un bigot narcissique ou communautariste d'autre part. C'est la différence entre un accommodement raisonnable et un accommodement religieux. Ce dernier, d'aucune manière, n'appartient «*au domaine des droits fondamentaux*», p. 85, car ces derniers sont portés par des valeurs communes. Or c'est impossible pour ces accommodements liés à la croyance individuelle et privée : une religion ni commune ni universelle les demande, à la différence de la loi et des valeurs démocratiques qui exigent qu'un accommodement demandé soit imparable, indubitablement nécessaire par le bon sens.

Ainsi, Taylor déforme la laïcité en affirmant que «*demander à quelqu'un d'abandonner ses croyances équivaut à lui infliger un tort excessif*», p. 115. D'abord, la laïcité ne demande nullement «*d'abandonner sa croyance*» mais de la vivre hors de l'État. Ensuite, il n'est pas prouvé qu'une souplesse adaptative exigée du croyant entraîne pour lui un «*tort*», et encore moins qu'elle soit excessive. Elle exige seulement qu'il la vive dans les lieux de culte, au domicile et même dans la rue indifférenciée. Si un croyant identifie sa personne à sa croyance (infantilisme avéré), c'est son problème, pas celui de l'État ou de ses lois. Le «*tort*» causé par l'obligation d'enlever les signes religieux ostentatoires dans l'État n'est qu'une égratignure à l'amour-propre narcissiquement ou abusivement rivé à une croyance. La modernité laïque exige de tout citoyen la maturité philosophique et psychologique : distinguer sa personne de sa croyance.

Le souhait de Taylor d'«*inclure toutes les options morales, spirituelles et religieuses*», p. 134, dans la formulation d'une laïcité cohérente est impossible. En effet, toutes les religions se contredisent à la fois dans leurs crédos rivaux, dans leurs rites et dans leurs prescriptions. Seule une laïcité issue des Lumières post-religieuses est possible pour la bonne raison qu'elle est minimale. Elle peut donc être commune et vivable. Le bon sens populaire nous aide à ce choix quand il dit qu'il faut un seul capitaine sur un navire et que trop de cuisiniers gâtent la sauce. En revanche, la vision multiculturaliste érige l'individu en imam de sa propre croyance

face à l'État et ouvre la boîte de Pandore des accommodements malcommodes et ingérables, à moins qu'une laïcité cohérente et conséquente les interdise tous.

Quant aux extrémistes violents, ils sont ravis de ces accommodements, tremplins pour la communautarisation à partir de laquelle il leur sera facile de troubler sévèrement les sociétés occidentales et d'y créer des zones de non-droit qui sévissent en France et en Angleterre au type de laïcités pourtant bien différentes. L'erreur de ces pays : une laïcité trouée de complaisances, une laïcité inachevée.

Un Taylor un tantinet retors, sans faire siennes directement ces allégations dénigrantes des athées et agnostiques, les fait dire par d'autres : «*Les matérialistes sont incapables de mener une vie morale authentique*», p. 134 comme si l'authenticité était une donnée exclusive aux crédos religieux. Ou «*la vérité ne peut être établie par la démarche scientifique*», p. 134. Deux allégations médiévales dont Occam (1285-1347) avait déjà détruit la validité.

Pour Taylor la science, et sans doute pas l'Eucharistie..., est «une *réduction*», p.134. Sans doute la Genèse est l'Alpha (tout y a commencé) et l'Omega (tout doit y aboutir). Ici, la science méprisée en «*réduction*», régressons-nous dans le 17^e siècle ou avançons-nous dans le 21^e ?

En religion contemporaine, nous sommes encore dans l'âge du Bronze et profonde antiquité avec des cas tragiques et judiciaires d'Abraham sacrifiant Jacob, d'Agamemnon sacrifiant Iphigénie, Romulus sacrifiant Rémus. À preuves en sol canadien : les Shafia et les parents jéhovistes. Comme Taylor reconnaît, p. 128, que le refus religieux des parents jéhovistes d'administrer une transfusion sanguine vitale à leur enfant malade est inadmissible, il accepte la primauté de la loi séculière sur la croyance. Peut-être parce que sa religion n'est pas en cause dans ce cas précis. Les parents n'en sont pas morts... ni appauvris, ni lésés dans leurs autres droits. Ainsi donc, un accommodement religieux peut être déclaré abusif sur la base même que des athées ou des croyants d'autres croyances le jugeraient inapproprié ou vain, ou contraire à leur conviction. En effet, il est impossible de tirer un trait logique, rationnel et indubitable départageant les croyances, et départageant en plus la légitimité accommodable de leurs multiples pratiques respectives. La clarté de la loi et l'exercice intelligible et cohérent de la justice par les tribunaux exigent donc qu'il n'y ait jamais d'accommodement religieux accordé.

Sous Taylor perce le bon chrétien qui protège sa religion contre la prolifération des religions et sectes impossibles. On «*ne peut inscrire 50 jours fériés à notre calendrier*», p. 104 et suiv. Rien alors d'universellement obligatoire dans quelque jour férié religieux. Ainsi donc ils ne sont pas fondamentaux et pourraient disparaître comme notre dimanche chrétien naguère universellement chômé. Si personne n'en ressent un «*tort*» évident, p. 98 et 115, c'est qu'il n'y a jamais de tort causé par une pratique religieuse déplacée ou modulée par la loi.

Taylor refuse que soit pensable «*une réponse intuitivement adéquate à tous les cas empiriques imaginables*» d'accommodements religieux, p. 130. Quel législateur, quel juge en cour veut débattre «*des croyances excentriques*» et des «*goûts dispendieux*» ?, p. 131. Comme si la résurrection des cadavres, les prépuces coupés ou la charia n'étaient pas *excentriques* aux yeux de la modernité. Comme si tous les avantages fiscaux accordés aux organisations religieuses n'étaient pas *dispendieux* pour les contribuables. Taylor reconnaît donc la boîte de Pandore que sera l'explosion des demandes d'accommodements religieux. Pourtant, elle existe bel et bien cette réponse : non à tout accommodement religieux parce que l'irrationalisme déraisonnable de tout accommodement religieux rend impossible leur entrée sans coût et sans dommage dans nos lois.

Taylor force la note : l'accommodement religieux une «*question de justice sociale*», p. 87. Depuis quand, en sciences humaines, «*social*» équivaut à «*religieux*» ou que la religion recouvre le social au point de s'y identifier ? Cette extension abusive est dans la droite ligne de la visée de Taylor : soumettre la laïcité à la religion, à ses valeurs, à ses privilèges, à ses exigences d'une autre époque. Il appelle de ses vœux une «*protection juridique spéciale*», p. 93. C'est scandaleux qu'en 60 ans de carrière universitaire il n'ait jamais demandé une protection juridique spéciale pour les enfants pédophilés dans les écoles religieuses aux quatre coins du monde. Une religion ne pense qu'à elle, avale tout ce qu'elle convoite, y compris une laïcité triturée à sa mesure.

La pensée médiévale de Taylor vise à investir la modernité (le libéralisme) d'exigences et de protection religieuse à la manière des chrétiens du Bas-Empire romain du 4^e siècle qui lui firent porter la nouvelle religion après l'avoir subjugué et enfourché. Bref, Taylor opère de même : enfourcher le libéralisme pour protéger,

bien curieusement, la religion même contre laquelle il est né. Sauvons la religion en la cachant dans le train de la liberté de conscience. En fait, il fait rigoureusement la même opération que les islamistes et pour des raisons à peu près similaires : protéger la religion et la communauté des croyants. Sans être odieux par deux comparaisons terribles, nous avons subi le même procédé : Hitler après son putsch raté de 1923 jura qu'il prendrait le pouvoir par la légalité des élections. De même les communistes tchécoslovaques en 1947. L'accommodement religieux procède de même : la protection religieuse dans un régime libéral dont elle souhaite des privilèges à défaut de subjuguier l'État comme le réussirent si bellement jadis les chrétiens du Bas-Empire romain et aussi, à leur manière, les monarques constitutionnels d'aujourd'hui.

Forcer un malade végétarien à manger de la viande dans un hôpital qui travaille à lui sauver la vie est irrespectueux nous dit Taylor, cela «*équivalait à un tort physique*» et «*à un tort moral*», p. 98. Le contribuable aussi subit le tort fiscal de cet accommodement alimentaire aux cuisines de l'hôpital. Mais le contribuable sensé est assez intelligent pour d'abord penser à sa santé et à sa vie. Voilà où notre végétarien religieux devrait prendre exemple. Même à l'article de la mort, l'éducation à la modernité est souvent une nécessité.

Opposer, pour le retour à la maison à 16h.00, le désir d'éviter la circulation routière pour l'un et celui d'aller à la prière du sabbat fixée à cette heure-là pour l'autre, p. 100, ne rend pas du tout équivalents ces deux désirs. C'est le bon sens, l'efficacité du travail dans l'entreprise, ses exigences spécifiques ou techniques, les disponibilités patronales en personnel qui doivent présider à la décision d'accorder ou non la permission de quitter le travail à 16h.00. La nécessité du croyant à faire passer son gagne-pain avant sa croyance devrait aussi être sollicitée. Pas un accommodement religieux statué dans une convention collective ou dans une Charte. Si Taylor invoque la liberté individuelle, c'est bien sa raisonnable qui doit être questionnée, pas la complaisance du législateur. Si la religion passe avant le gagne-pain et l'entreprise, nous régressons au 17^e siècle et encore plus creux. Le vivre ensemble ne peut être construit que sur le bon sens commun, sur des valeurs universelles, non sur des préceptes issus de l'âge du Bronze.

Taylor affirme que l'importance des valeurs religieuses relève de «*leur rôle dans la vie morale des personnes*», non d'une «*évaluation de leur validité intrinsèque*», p. 103. Justement pas. La morale, dit plutôt Aristote, relève de la société et du politique qui promulgue et sanctionne. C'est de même que l'entendaient les Lumières fondatrices de la modernité et de nos États démocratiques. C'est l'importance de la dictature religieuse judéo-chrétienne qui nous a laissé l'impression inverse que la morale est divine et qu'elle reste au-dessus des lois. Ce point de vue est médiéval, régressif et non moderne.

Sortant un gros canon, Taylor cite la Cour Suprême du Canada (arrêt Amselem, 2004) : «*L'État n'est pas en mesure d'agir comme arbitre des dogmes religieux, et il ne devrait pas le devenir*», p. 104. Cette phrase ne signifie nullement que l'État doit protéger la croyance, ni lui donner une place spéciale, ni même s'en préoccuper. Cette phrase très laïque place le dogme religieux hors de l'État puisqu'elle interdit à l'État de même toucher à quelque *dogme*. Ce mot impératif, soit dit en passant, interdit l'intelligence humaine délibérative et la liberté de passer outre. La Cour suprême en plus insiste dans le même arrêt sur la dimension très personnelle, très intime de la croyance. Juste vision de la croyance qui prête bien à la contenir dans la sphère privée.

En revanche, la Cour est aussi critiquable car, ainsi libellé, son arrêt ouvre la porte à l'autojustification par toute religion des crimes et atteintes aux droits de l'homme qu'elle se permet. Si l'État s'impose le silence sur le contenu des religions incompatibles avec les lois, qui bridera les religions folles ? Le port du kirpan-poignard dans une école par un enfant de 11 ans découle de la même imprudence législative de la Cour suprême : il suffit que les parents sikhs soient sincères pour que la sécurité des tous les autres enfants de l'école y soient sacrifiée.

Plus, si la «*sincérité du croyant*», p.105 est le seul critère reconnu par la Cour, un homicide religieux sincèrement revendiqué serait permis ou moins sanctionné avec circonstance atténuante. La sincérité, en outre, est indémontrable et surtout infalsifiable. Il est impossible de prouver son existence. Tout Tartuffe habile sera cru. Ici, se dévoile le marais où le traitement de la question religieuse pousse nos lois et nos juges.

Pourtant, Taylor plaide sincèrement pour «*une éthique du dialogue respectueuse des différentes perspectives métaphysiques et morales*», p. 135-136. Attention, un glissement sémantique voulu par Taylor nous passe entre les jambes et il est pernicieux: ce ne sont pas les idées qui dialoguent mais les personnes. Ainsi, les personnes même errantes demeurent, mais les idées fausses disparaissent. Ériger une croyance au même statut que la personne est une ruse récurrente chez les bigots. Une «*éthique du souci de l'autre*», p.138 concerne sa personne, pas ses idées.

Pourtant, il reconnaît que, pour de nombreux citoyens, ces croyances et pratiques religieuses sont vraiment «*fausses, ridicules ou blessantes*», p. 137 mais sans jamais s'avancer pour dire qu'elles le sont vraiment... et souvent. L'ouvrage de Normand Rousseau «*La Bible immorale*» pourrait l'instruire.

Bien malheureuse cette phrase blessante de Taylor pour les assassinés de Charlie-Hebdo qui auraient péché du vice d'avoir «*des idées de grandeur*», p. 138, en publiant les dessins sur Mahomet, comme si un caricaturiste pouvait ambitionner la grandeur. Ces artisans du crayon défendaient avec des salaires modestes et dangereusement la liberté d'expression et Taylor les accuse d'intéressement carriériste. Triste jugement. La capitulation devant l'interdit religieux de publier la figure de Mahomet aurait été «*sagesse*» selon Taylor. Le port du voile par la secrétaire d'État Madeleine Albright (1997-2001) en visite à Ryad a-t-il aidé les femmes saoudiennes et la cause des femmes dans le monde ? En 1937, ne pas critiquer Hitler de peur qu'il ne s'irrite ? Depuis quand capituler à Munich (1938) et à Yalta (1945) ont été une «*sagesse*» ? Quel prix l'humanité a payé, et paie encore, pour cette *sagesse* dévoyée, lâche et irréfléchie ?

En plus, la morale n'attend pas. Il faut choisir, et choisir écarte l'inacceptable ou même le moins bon. En filigrane, Taylor sans jamais les nommer veut, sous couvert du respect de sa croyance ou des croyances religieuses, conserver les privilèges fiscaux et scolaires des organisations religieuses, objectif de l'organisation Templeton «http://www.templeton.org/search/apachesolr_search/religion» dont il a

déjà reçu \$1.6 million, enveloppe brune que dénonce Richard Dawkins. Comme disait Staline, ne négocie jamais en disant ouvertement ce à quoi tu tiens le plus.

En fait, le credo de Taylor explique que «*les religions nous donnent accès à une façon unique d'habiter le monde*», p. 138. Voilà qui est vrai, mais est-ce nécessaire d'en investir l'État et de lui soutirer tous les privilèges fiscaux, scolaires et honorifiques pour vivre personnellement cette «*façon unique d'habiter le monde*» ? Nous pouvons comprendre le croyant qui souhaite vivre sa vie à l'ombre d'une promesse pathétique de soutien divin et de survie après la mort. La laïcité complète ne lui a jamais enlevé ce droit et cette possibilité. À lui, en retour, de comprendre que sa croyance et sa pratique intime à la vivre n'ont plus besoin de leurs extensions théocratiques et totalitaires de naguère.

Taylor insiste : «*les perspectives religieuses sont des sources morales importantes*», p. 139. Historiquement importantes certes, mais à quel prix ? C'est enfoncer une porte ouverte que de mentionner le sort inférieur des femmes en toute religion, la condamnation des homosexuels et de la sexualité libertaire, la souffrance salvatrice et imposée sadiquement et toutes les sortes de crimes recensés par le journaliste Hitchens et le scientifique Dawkins. Justement, ces *perspectives* et leur *importance* sont à contrer, à défaut de bannir, car elles contredisent la modernité de la morale issue des Lumières. Si l'athée considère l'athéisme comme une idée métaphysique comme une autre et ne l'exhibe nulle part, à l'égal du croyant discret d'ailleurs, pourquoi le croyant zélé se gonflerait-il d'une surnature idéologique désireuse de privilèges et d'accommodements ?

«*Cohabiter et établir des liens de solidarité*», vœu de Taylor p. 139, est impossible si les religions refusent l'adaptation à la modernité et son leadership dans l'État. Taylor raisonne en médiéval, voire avec des restes de pensée primitive, car il ambitionne un syncrétisme typique des religions, comme celui intervenu entre les religions païennes et le christianisme aux 3^e et 4^e siècles, entre les mœurs païennes arabes et l'Islam. Comme si, les méthodes en cuisine, une soupe aux légumes, une macédoine ou une bouillabaisse étaient une façon de procéder en philosophie rationaliste, en loi séculière cohérente et en modernité scientifique. Désolé pour les croyants encore attachés à cette bigarrure antique et qui serait source d'une boîte de

Pandore ingérable, la cohérence exigée en morale citoyenne moderne ne peut y souscrire. C'est la société qui est pluraliste par l'unicité de millions de personnes et la floraison de leurs idées incessamment nouvelles qui alimentent le pluralisme. Ce n'est pas l'État, ni la laïcité. Voilà d'où s'ensuit qu'il n'y a qu'un État (démocratique) et qu'une laïcité (cohérente et conséquente).

L'État relève de la philosophie politique et celle-ci est non totalitaire mais unitaire. Voilà pourquoi un fasciste, un communiste, un libéral et un théocrate ne peuvent partager le même pays sauf pour s'y entretuer jusqu'à la victoire finale de l'un deux. En Occident depuis les Lumières, elles ont défini et promulgué cette philosophie politique unitaire et séculière. Aux croyants raisonnables et bons citoyens d'y trouver la place qu'elle leur a assignés : les lieux de culte et la vie privée.

Par ailleurs, tout n'est pas noir chez Taylor. Il aboutit, par Sinäï et par Kaaba, tout de même à une idée juste : *«définir une morale politique commune»*. Excellent objectif qui, hélas !, devra sauter par-dessus nos séculaires religions, incompatibles entre elles et avec la modernité. La modernité a déjà développé des axes forts, à la moralité commune (les vertus classiques aristotéliennes, la sécurité, la santé, l'intégration citoyenne, l'égalité homme-femme, l'expérience et la créativité personnelles, l'apport scientifique). Cette morale moderne, en quête perpétuelle de critères précis (la biologie médicale en paraît le plus sûr), a rejeté ce qui nous vient des crédos de l'Âge du Bronze car ils sont largement incompatibles sur le fond et en méthode avec la modernité. Il ne reste plus que deux noyaux durs résiduels : la bigoterie pique-assiette de fonds publics et le fanatisme violent.

Monsieur Taylor devra donc faire son deuil de ses amours médiévales. C'est le minimum civique auquel nous le convions, lui et les croyants bons citoyens.

Jacques Légaré, né 1948

Maître en Histoire (1975) et ph.d. en Philosophie politique (1993)

Diplômé en psycho-pédagogie (1971)

Professeur (retraité) d'Histoire, d'Économique et de Philosophie (1971-2001)

Blogueur à : <http://quebec.huffingtonpost.ca/././jacques-legare/>

La meilleure suite à cette analyse est :

Caroline Beauchamp , «*Pour un Québec laïque*», Québec, PUL, 2011, 149 p.

Il faut souhaiter que nos dirigeants troquent, pour doter le Québec d'une laïcité digne de ce nom, l'ouvrage de Jocelyn Maclure et Charles Taylor, «*Laïcité et liberté de conscience*», Montréal, Boréal, 2010, 161 p., pour celui de notre juriste constitutionnaliste Caroline Beauchamp.

<< **J'ai moins peur des intégristes religieux que des laïques qui s'écrasent.** >>

Charb, cité par Finkielkraut

Citations de Caroline Beauchamp

«Pour un Québec laïque» (2011)

«*La critique des institutions religieuses, Églises et sectes (...) n'est pas antireligieuse*», p. 3.

2004 : le port du voile est interdit en France dans l'école publique, p. 6. Mais l'État français, un peu incohérent, finance largement les cultes à l'intérieur, p. 14.

2009 : la Suisse prohibe les minarets.

2005 : «*Déclaration universelle de la laïcité*» par Jean Baudérot et la québécoise Micheline Millot, p. 15.

Laïcité selon le Robert : «*principe de la séparation de la société civile et de la société religieuse (...) aucun pouvoir religieux exercé par l'État et aucun pouvoir politique exercé par les Églises*», p. 16.

«Aux yeux de la religion, les humains ne sont pas tous égaux», p.17.

«Le nombre de religieux s'est multiplié par 5 entre 1830 et 1860» à la suite de la défaite des Patriotes, p, 22. Peut-être aussi des avantages économiques accordés à l'Église pour sa collaboration. Ses privilèges scolaires existaient déjà sous le Régime français géré à distance par l'absolutisme de droit divin français.

«De 1841 à 1875, l'Église s'oppose à l'instruction obligatoire et à la gratuité scolaire», p. 23.

Neutralité n'est pas *laïcité* p, 30.

Des juges bigots Beetz et Dugré (affaire *Loyola* 2010 : la demande d'exemption du cours ECR par des intégristes chrétiens) peut nous faire régresser, p. 31-32. Autre juge bigot, le juge Morin de la Cour suprême, p. 49.

«L'expression *laïcité ouverte* (...) vient du Jésuite Julien Harvey de *Centre Justice et foi*. 1992», p. 36.

«*La laïcité ouverte* :

1. «*Cautionne les doctrines sexistes prônées par les religions*»;
2. Entretien la «*confusion entre le religieux et le politique*»;
3. «*enferme la société dans une logique individualiste*»; Elle est impropre à lutter contre les intégrismes, le communautarisme et la sape des valeurs républicaines par des groupes à visée théocratique, p.38;
4. *Eelle nourrit la fragmentation citoyenne*», p. 41.

Bref, «*L'État n'est pas soluble dans l'eau bénite*» dit Sam Haroun, p.39, (*Essai sur la laïcité*, p. 52).

Refus des croyants du «*pacte citoyen*», p. 37.

Angela Merkel, en 2010 : «*Quiconque souhaite vivre en notre pays doit obéir à ses lois, souhaiter apprendre notre langue et accepter les règles de notre société et tous les articles de notre constitution*», p. 40.

«*En février 2011, des shiks ont refusé d'enlever leur kirpan-poignard à l'entrée du Parlement qui leur fut ainsi refusée*», p. 47.

«*Les religions sont l'une des principales causes des atteintes au droit des femmes*»
Jimmy Carter, p. 52.

Les religions monothéistes ont évincé les femmes de l'égalité ontologique avec les hommes que les religions polythéismes acceptaient mieux par le respect qu'elles avaient pour la Déesse-Mère procréatrice. Les trois monothéismes transférèrent ainsi tout le pouvoir au mâle, p. 53.

Ajoutons que la mythologie gréco-romaine est aussi fortement machiste mais les déesses ont une liberté étonnement plus grande et plus influente que la Vierge Marie et les saintes chrétiennes.

L'Église condamne, dans son texte mal rédigé ou révélateur de 2010, «*les abus sexuels sur les mineurs*», non les *actes* apparemment, seulement les abus... p. 53, note 62.

«*En 1995, Jean-Paul II affirme dans Evangelium vitae que la contraception contredit la vertu de chasteté conjugale*», p. 56, note 67.

«*Pour Mgr Ouellet, l'avortement est un crime même pour les victimes de viol*», p. 57.

Le prélat craint selon ses propres mots «*la dictature du relativisme*», p. 57 ne sachant que l'expression même est contradictoire. En effet, aucune relativité ne peut devenir absolue c'est-à-dire exclure toute autre pensée. Rions parce que c'est l'ambition ultime de tout crédo monothéiste.

L'infériorité des femmes est sacrée :

1. Éph. V, 23-24; Augustin, *De Genest ad litteram*, «*l'autonomie de la femme est un courant destructeur*» dit Augustin, p. 57;
2. «*La femme ne peut revendiquer une égalité réelle*» dit Benoît XVI;
3. «*La nature la destine plutôt aux ouvrages domestiques*» dit Léon XIII en 1891;
4. «*Le chef de la femme, c'est l'homme (...) l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme (...) la femme doit porter sur la tête la marque de sa dépendance* » dit saint Paul, II, 2-16;
5. Le Coran, «*les hommes sont supérieurs aux femmes (...) vous les battrez*», sourate IV, verset 38. P, 60

En 2010, la rentrée judiciaire de 150 juges, initiée par le Barreau, est précédée d'une messe, p, 62.

Jean-Charest affirma sa «*profonde admiration*» pour Mgr Ouellet, p. 63.

«*Le Québec nage en plein capharnaïm politico-religieux*», p. 67.

«*La religion chrétienne ne constitue plus le référent identitaire de la citoyenneté québécoise*», p. 67.

Nos tribunaux, à tort, «*ne considèrent pas la portée collective des accommodements*», p. 69.

Harper, en 2009, dit qu'il se loge aux mots d'ordre «*Faith, Family, Freedom*», p. 69.

«*Rien, absolument rien, ne différencie la religion catholique d'une secte*», p. 70.

La Cour d'Appel de l'Ontario, à tort, «*ne fait pas la distinction entre la liberté d'expression et la liberté de religion* », p. 71.

Une étude sociologique démontre que les immigrants ne sont pas plus religieux que les Québécois de souche et ils ne demandent pas plus que les autres des accommodements religieux, p. 81, note 6. Ces demandes seraient donc le fait d'intégristes de tout bord.

«*Le vêtement est une forme de langage et témoigne du degré d'intégration du porteur à la société*», p. 87.

«*Un symbole religieux est décodable de façons différentes selon les personnes*», p. 87.

Selon la Cour Suprême du Canada le kirpan-poignard n'est que de « *nature symbolique*», et seul le croyant a le monopole de la définition de ce symbole, p. 89. Bref, un poignard dans les mains d'un enfant de 11 ans à l'école ne peut plus tuer ou blesser puisqu'il n'est qu'un symbole. Plus stupide que ça, tu meurs.

«*La burqa porte une signification de soumission de la femme qui dépasse sa portée religieuse*» dit la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) de France, p. 89.

Restreindre l'exercice d'une croyance n'est pas la nier, p. 95.

En 1922, le gouvernement Tschereau a initiée la prière au Parlement, (...) et le crucifix installé par Duplessis en 1938, p.98.

Lire : L. Rodrigue «*L'exemption fiscale des communautés religieuses*», + Article 204 (8) de la Loi sur la fiscalité municipale, p.100, note 56. : n'existe aucun impôt foncier ou taxe scolaire sur les édifices religieux, et aucun impôt personnel sur le revenu d'un religieux, p. 100.

Lire : Y. Lamonde, «*L'heure de vérité. La laïcité à l'épreuve de l'histoire*».

Dans les programmes scolaires, les mots «*laïcité, laïc, athée, agnostique, athéisme*» sont absents, p. 104.

«*Le cours ECR contrevient à mon avis à la liberté de conscience et de religion*», p. 108. Critique du cours ECR à la page 109.

Le cours ECR interdit aux 26000 professeurs du cours ECR un droit de critique sur les religions car on lui impose un devoir d'impartialité, p. 112. Pourtant, en sciences, on se doit d'être à la fois impartial et critique des théories discutées.

Ce cours est «*une entreprise de glorification des religions sous une forme multiconfessionnelle*» dit le MLQ, p. 114, et son promoteur Georges Leroux dit qu'il faut «*inculquer le respect absolu de toute position religieuse*», p. 115. Les mots «*absolu*» et «*toute*» indique que l'auteur est un authentique intégriste.

L'intégrisme, c'est l'application complète et intégrale, voire littérale, des injonctions et prescriptions contenues dans les textes sacrés. Et cet homme, un vrai Bossuet, a concocté le cours ECR pour nos étudiants !

«*Le programme ne définit pas quelles sont les valeurs collectives au Québec*», p. 117.

Louise Mailloux a aussi critiqué le texte de Taylor à :

<https://louisemailloux.wordpress.com/2011/04/29/du-liberalisme-au-romantisme-chretien-de-maclure-et-de-taylor/>